

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MAI 2017

Présents : Tous les conseillers sauf Stéphane Urbain excusé.

Secrétaire de séance : Pierre Prost

DÉLIBÉRATIONS :

Travaux rue du château : La société Gaz et eaux va réaliser des travaux de rénovation des conduites, depuis l'entrée de Foucherans, jusqu'à la place de la mairie.

Par conséquent, il est impératif d'attendre la fin de ces travaux pour commencer la rénovation de notre voirie.

Toutefois, le conseil vote à l'unanimité, le déblocage du prêt afin de bénéficier du taux actuellement proposé : 1.18%

Achat d'un véhicule utilitaire pour notre agent communal : une DBM (décision budgétaire modificative) est votée à l'unanimité pour ajouter la somme de 14600€ au compte 2182

Pour l'assurance de ce véhicule, un contrat sera signé avec le Crédit Agricole.

URBANISME :

Monsieur le maire informe le conseil sur les dossiers suivants :

CU : Notaire ZEDET : ZA 14 « Lieudit Le Jardy »

PC : BULLE Henri et Véronique (maison individuelle) AB 493 « 2C rue du Noyer ».

PC : MARTIN Julia et SOSSONG Loïc (maison individuelle) ZD 155 « 12 chemin des Charmes ».

AFFAIRES EN COURS ET DIVERSES :

Distributeur de pain : Le premier bilan d'utilisation du distributeur est très satisfaisant, tant pour les utilisateurs que pour notre boulanger.

SIVOM : La dissolution du syndicat est entrée dans sa phase finale

- Le devenir des deux employés : l'un fait valoir ses droits à la retraite, et le deuxième est embauché par la ville de Besançon.
La secrétaire continuera à gérer les dossiers de dissolution avant d'être embauchée par la commune de Tarcenay
- Le matériel va être vendu, et les sommes récoltées seront redistribuées aux communes.
Par conséquent, notre commune devrait récupérer les sommes équivalentes aux investissements engagés pour notre agent communal (voiture, tondeuses...).

Station d'épuration : la pompe de répartition des eaux de la station a été changée le 23 mai.

Projet éolien : La société Gamesa, devenue Siemens-Gamesa, demande au conseil municipal de valider un bail emphytéotique pour l'installation et l'exploitation d'éoliennes sur le territoire communal.

Après un tour de table il en ressort que le conseil, bien que favorable aux énergies renouvelables, ne valide pas la poursuite de ce dossier pour, notamment, les raisons suivantes

- L'empressement de la société Gamesa est incompatible avec un projet d'une telle ampleur
- Un tel projet nécessite d'impliquer pleinement les habitants du village
- Les communes avoisinantes doivent être prises en considération
- Les instances, telles que le département ou la communauté de communes doivent réfléchir à la cohérence des énergies renouvelables sur notre secteur.

- Une réunion est programmée début juillet entre l'Association des Maires de France et le gouvernement pour définir la nouvelle politique énergétique de la France.

Bâtiment du "dépôt de pompes" : Les portes de ce bâtiment vont être rénovées avec l'aide de Mr Mancini.

Chemin de la gare : Une remise en état du chemin est prévue sur les 250 mètres avant l'ancienne voie de chemin de fer. Deux devis ont été établis par les sociétés Bonnefoy et Mourot.

Le conseil choisit à l'unanimité, le moins disant : Société Bonnefoy pour une rénovation en bi couche au prix de 8 028 €.

Affouage : La réception des coupes et branchages a été rendue difficile par le fait que certains affouagistes ont confondu leurs numéros avec ceux des lots.

Le débardage est autorisé à du **27 mai 2017 après vérification du cubage affiché en mairie.**

Secrétaire de séance

Pierre Prost



Informations diverses :

Musée :

Les habitants du village sont invités à l'inauguration du bâtiment du musée le **samedi 10 juin** à partir de **14 heures**.

Réglementation des bruits de voisinage dans le Doubs :

Article 7 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi : de **8 h 30 à 12 h** et de **14 h à 19 h 30**.
- Les samedis : de **9 h à 12 h** et de **15 h à 19 h 30**.
- Les dimanches et jours fériés : de **10 h à 12 h**.

Invitation :

Après la choucroute partagée cet automne au restaurant « Comme chez Soi » la vingtaine de participants avait souhaité renouveler cette rencontre. Elle aura lieu le **mardi 13 juin** au même endroit à la terrasse si le soleil veut bien être parmi nous. Inscription **jusqu'au jeudi 8 juin**, directement au restaurant : tél : **03.81.50.04.31**.